

Commune d' OSSE en ASPE

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

Plan de zonage réglementaire

- 3 A Numéro de zone
Réglement applicable
 - Zones directement exposées aux risques recensés
 - zones à risque fort
 - zones à risque moyen
 - Zones non directement exposées aux risques recensés
 - Périmètre d'application du règlement P.P.R.
- Plan n°1 Echelle: 1/2000



Approbation
23 SEP 1999

